



RAPPORT D'ACTIVITÉS

1 avril 2025* – 31 mars 2026

** Étant donné la modification de l'année financière, la subvention 2025-2026 couvre 9 mois : du 1^{er} juillet 2025 au 31 mars 2026. Or, afin de se conformer à la date précisée par le MSSS pour la reddition de compte, ce rapport inclut également les activités réalisées entre avril et juin 2025, bien qu'elles eussent été détaillées dans le bilan précédent.*

1) PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Statistiques sur le tabagisme :

Les enquêtes les plus récentes mesurant le taux de tabagisme au sein de la population québécoise incluent différents en termes de méthodologie et d'échantillonnage ce qui impactent les résultats. La Coalition tient donc à jour un [recueil de l'ensemble des enquêtes pertinentes](#) qui est systématiquement mis à jour.

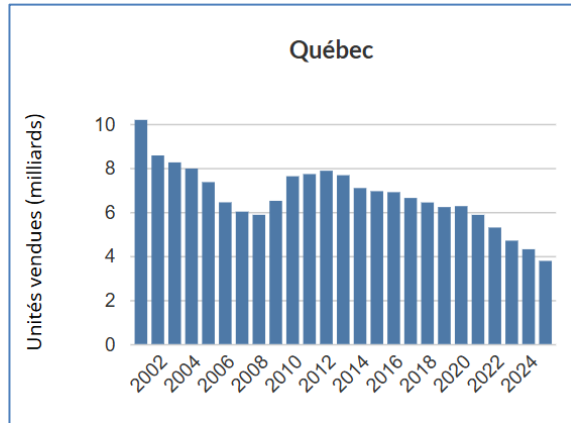
Parmi les enquêtes mesurant le tabagisme chez les adultes québécois, la Coalition privilégie généralement celles qui se basent sur une méthodologie parmi les plus précises, des données récentes et la possibilité de discerner des tendances, dont

- l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — ESCC, l'estime à **12,1 % chez les adultes québécois en 2024**, comparativement à **12,5 % en 2023** (baisse non statistiquement significative).
- Cette lente et modeste baisse apparaît se poursuivre en 2025 avec le sondage Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne de l'INSPQ (≥18 ans ayant fumé au cours des 30 derniers jours) qui rapporte un **taux de tabagisme chez les adultes québécois de 11,5 %**, soit comparable à celui de 2024 (**11,8 %**).

Quant aux jeunes Québécois, les sondages pertinents incluent :

- l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, qui estime le **taux de tabagisme en 2024 chez les jeunes canadiens de 12 à 17 ans** (ayant fumé au cours des 30 jours) à **1,5 %**, comparativement similaire aux 1,6 % de 2023 (hausse non statistiquement significative) et 2,1 % en 2019; et
- d'autres enquêtes moins récentes qui confirment cette lente tendance à la baisse, dont l'Enquête québécoise sur le tabac et les produits du vapotage (de 15 à 17 ans, 30 derniers jours) et l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, qui estimaient le taux de tabagisme chez les jeunes à **3,2 %** chez des 15-17 ans (2023) et **2,3 %** chez les élèves du secondaire (2022-2023) respectivement.

Le déclin lent et progressif du taux de tabagisme et l'arrivée d'autres produits nicotiniques des dernières années ont été accompagnés par une baisse tout aussi progressive de 20% des [cigarettes vendues](#) au Québec par les grands fabricants entre 2023 (4,694,985,357) et 2025 (3,776,026,195). Bien que les cigarettes de contrebande ne figurent pas dans ces statistiques, la variation ne serait pas affectée dans la mesure où le taux de contrebande aurait demeuré stable (à environ 10% depuis plusieurs années tel [qu'affirme](#) le ministère des Finances.)



Statistiques sur le vapotage :

Les enquêtes les plus récentes mesurant le vapotage au sein de la population québécoise incluent également de nombreuses enquêtes qui diffèrent en termes de méthodologie, d'échantillonnage et de résultats. Comme pour les indicateurs de tabagisme, la Coalition tient à jour un [recueil de l'ensemble des enquêtes pertinentes](#) pour ce qui est du taux de vapotage et il est systématiquement mis à jour.

Parmi les enquêtes qui mesurent le vapotage chez les adultes (≥ 18 ans; au cours des 30 derniers jours), la Coalition privilégie celles qui se basent sur une méthodologie parmi les plus précises et des données récentes, dont:

- l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — [ESCC](#), qui estime le taux à **5,8 % en 2024**, comparativement à 6,7 % en 2023 (baisse non statistiquement significative); et
- le sondage Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne de l'INSPQ pour l'année 2025 qui lui aussi rapporte des indicateurs relativement stables, soit de **6,8 % en 2025**, comparativement à **7,7 %** en 2024.
- Ce même sondage montre que le taux de vapotage est le plus élevé **parmi les jeunes adultes de 18-24 ans, dont le taux en 2025 est estimé à 17,5 %**, comparativement à 15,2 % en 2024.

Quant aux jeunes Québécois, les sondages pertinents incluent :

- l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, qui estime **le taux de vapotage (30 derniers jours) à 9,3 % chez les Québécois de 12 à 17 ans en 2024**, contre 10,8 % en 2023 (une baisse [statistiquement significative](#)), et
- le rapport *Vaping among youth in Quebec 2022-2024* qui s'inscrit dans le cadre plus important des enquêtes *ITC Youth Tobacco and Vaping Survey* et qui estime **le taux de vapotage chez les jeunes Québécois de 16 à 19 ans à 13 %**, contre 17 % en 2023 et 20 % en 2022 (une baisse statistiquement significative).

Les données disponibles indiquent que le taux de vapotage demeure le plus élevé chez les jeunes et les jeunes adultes. Le taux de vapotage semble avoir augmenté chez jeunes adultes, alors qu'il

semble avoir baissé chez les élèves du secondaire, les adolescents et les très jeunes adultes (16 à 19 ans). Selon le professeur David Hammond, l'interdiction des saveurs au Québec semble avoir contribué à la baisse récente chez les plus jeunes.

Consommation de nicotine

Les sachets de nicotine vendus par Imperial Tobacco ont été introduit sur le marché canadien depuis l'été 2023. Seule deux enquêtes mesurent le taux d'utilisation par la population et les jeunes, soit celles signalés dans le bilan précédent (2024-2025) :

- l'enquête longitudinale Compass ayant sondé 13,914 jeunes dans plusieurs dizaines d'écoles secondaires du Québec en 2024 (usage 30 derniers jours), qui estime **le taux de consommation des sachets de nicotine à 2,6 % des adolescents québécois en 2024,**
- et la « ITC Youth and Young Adult Tobacco and Vaping Survey » qui sondent 4,500 jeunes et 1000 jeunes adultes au Canada qui estime **le taux de consommation de sachets de nicotine à 2.5 % parmi les jeunes canadiens de 16-19 ans en 2024.**

PROGRÈS CONCRET :

Les données les plus récentes québécoises montrent des baisses non statistiquement significatives du taux de tabagisme chez les jeunes et les adultes, pendant que la vente de cigarettes par les grands manufacturiers aurait baissé de 19 % entre 2024 et 2025 au Québec. Cela laisse comprendre que la baisse très progressive se poursuit.

Le taux de vapotage aurait augmenté chez jeunes adultes, alors qu'il aurait baissé chez les élèves du secondaire, les adolescents et les très jeunes adultes (16 à 19 ans), un résultat possible de l'interdiction des saveurs au Québec.

2) ENCADREMENT DES PRODUITS DE VAPOTAGE

Étant donné la problématique persistante du vapotage chez les jeunes qui est alimentée par le contournement du règlement québécois interdisant les saveurs, le gros des efforts de la Coalition s'est concentré sur la réglementation proposée en juin 2021 par Santé Canada restreignant davantage l'aromatisation des cigarettes électroniques. La Coalition considère que le renforcement et la finalisation de ce projet de règlement représente le plus grand potentiel pour freiner la consommation de nicotine non-thérapeutique, notamment chez les jeunes, soit en interdisant les additifs pour presque toutes les saveurs outre celles de tabac, de menthe et de menthol. Une telle interdiction empêcherait la livraison de produits aromatisés provenant d'autres provinces aux Québécois via la vente en ligne, entre autres bénéfices pour le Québec. Notons qu'il est difficile d'envisager l'instauration de contrôles supplémentaires sur les produits du tabac et la nouvelle génération de produits nicotiniques et leur marketing, sans pouvoir compter sur les outils assurant le respect des restrictions sur les saveurs et de la promotion illégale en ligne.

Après avoir obtenu une **promesse électorale** du Parti libéral en avril 2025 (qui se dit « en faveur des restrictions sur les produits aromatisés, lesquels sont clairement conçus pour attirer les jeunes »),

la Coalition a poursuivi ses pressions avec des communiqués de presse, un « compteur » du nombre de jeunes qui ont commencé à vapoter depuis la nomination de la ministre de la Santé et des lettres à la ministre et à tous les députés. Il importe de noter qu'à ce stade-ci, soit au moins six années depuis que la Coalition et ses partenaires ont initialement réclamé cette mesure, on observe la « fatigue » non seulement auprès des médias mais également plusieurs partenaires en santé. Il en résulte qu'il est plus difficile de mobiliser les partenaires et d'attirer l'attention des médias qui jouent un rôle déterminant en termes de maintenir la pression sur le fédéral. Néanmoins, notre dernière initiative a mené à des [questions pointues](#) adressées à la ministre quant à ses intentions sur ce dossier, bien qu'elle ne se soit pas encore engagée à finaliser le règlement.

PROGRÈS CONCRET :

Bien que cela ne représente qu'une partie de la solution face à la problématique du bas taux de conformité auprès de l'industrie du vapotage, l'entrée en vigueur des modifications au système fédéral de pénalisation pour les entités fautives (capacité des inspecteurs d'imposer des amendes "sur-le-champ" dont [le montant varie](#) en fonction de la violation spécifique et augmentation significative des amendes maximales) constitue une amélioration qui aura sans doute un impact positif sur le respect des règles fédérales sur les caractéristiques, la promotion et la vente des produits de vapotage.

À l'échelle canadienne, bien que la vente en ligne de produits de vapotage aux Québécois demeure très problématique, la Coalition observe un resserrement appréciable pour ce qui est de la livraison au Québec ainsi qu'un recul pour ce qui est de la diffusion de publicités style-de-vie, chose interdite par la loi fédérale.

Détails des activités :

- **9 - 10 avril 2025 :** Coordination et réalisation d'un article d'opinion conjoint en anglais et en français avec les partenaires antitabac canadiens lamentant le fait que le projet de règlement sur les saveurs n'a pas été adopté avant le déclenchement des élections fédérales qui a été publié dans les publications suivantes : [Hamilton Spectator](#), [Niagara Falls Review](#), [Waterloo Record](#), [Sainte-Catherine Standard](#), [Peterborough Examiner](#) et [Le Nouvelliste](#).
- **16 avril 2025 :** Obtention d'un [engagement électoral du Parti Libéral](#) comme quoi ce dernier promet « *d'accorder la priorité à la santé des jeunes Canadiens et Canadiennes en prenant des mesures vigoureuses pour freiner le vapotage chez les jeunes ainsi qu'en tenant tête à l'industrie du tabac et de la nicotine. Nous croyons que le vapotage ne devrait pas être une porte d'entrée vers la dépendance, plus particulièrement chez les adolescents et les enfants. C'est pourquoi nous sommes en faveur des restrictions sur les produits aromatisés, lesquels sont clairement conçus pour attirer les jeunes.* »

- **16 avril 2025 :** Diffusion d'un [communiqué](#) pour mettre en garde les médias du fait que la Coalition des droits des vapoteurs du Québec se rabat encore sur son vieux sondage défectueux pour demander aux chefs de partis de s'engager à ne pas abolir les saveurs dans le vapotage.
- **24 avril 2025 :** Diffusion au réseau de supporteurs organisationnels et individuels de la Coalition [du bilan](#) des réponses en lien avec le vapotage provenant des partis politiques à partir de son questionnaire électoral, en plus d'autres prises de position pertinentes.
- **15 mai 2025 :** Rencontre avec l'attaché politique du ministre de la Santé du Québec pour notamment discuter de solutions potentielles en lien avec la problématique de l'application du règlement québécois interdisant les saveurs dans le vapotage.
- **21 mai 2025 :** Participation [à une lettre](#) envoyée à Mark Carney, premier ministre du Canada nouvellement élu, lui demandant de renforcer la Stratégie canadienne de lutte contre le tabagisme à l'aide de nouvelles mesures visant à atteindre l'objectif d'une consommation de tabac inférieure à 5 % d'ici 2035 et à réduire la dépendance à la nicotine, notamment par l'adoption de restrictions complètes sur les saveurs dans les produits de vapotage.
- **26 mai 2025 :** Organisation d'une conférence de presse conjointe avec les partenaires antitabac canadiens ([vidéo de la conférence](#), communiqué [anglais](#) et [français](#)) dans la foulée des élections fédérales, afin de réclamer que la nouvelle ministre de la Santé interdise les saveurs dans le vapotage dans les 100 premiers jours de son mandat. Voir couverture médiatique : [iPolitics](#) (1), [iPolitics](#) (2), [Global News](#) (1), [Global News](#) (2), [Ottawa Life Magazine](#), [106.9-Mauricie](#), [Radio-Canada Ohdio](#), [Western Standard](#), [TVA Salut Bonjour Weekend](#).
- **26 mai 2025 :** Publication d'un document-synthèse conjoint avec les partenaires antitabac canadiens (en [anglais](#) et en [français](#)) analysant les données sur le vapotage pour répondre à plusieurs questions pertinentes concernant l'impact de la légalisation des produits de vapotage.
- **19 juin 2025** Coordination et publication d'un communiqué de presse ([français](#) et [anglais](#)) dévoilant le « [compteur](#) » qui indique en temps réel le nombre estimé d'élèves du secondaire qui ont commencé à vapoter depuis que l'honorable Marjorie Michel est devenue ministre de la Santé le 13 mai 2025, soit 5,626 jeunes, et de lui demander de finaliser le projet de règlement visant les saveurs

dans les produits de vapotage. Voir couverture médiatique : [noovo info](#), [Vingt55](#).

- **19 juin 2025**

Coordination et envoi d'une lettre conjointe (avec Médecins pour un Canada sans fumée et ASH Canada) personnalisée ([en français](#) et [en anglais](#)) à tous les députés de la Chambre des communes les félicitant d'être élus dans les élections fédérales d'avril 2025, les exhortant à interpeller la ministre de la Santé à soumettre sans plus tarder le règlement finalisé au Cabinet pour approbation finale.
- **30 sept 2025 :**

Réalisation d'une [publicité](#) endossée par plusieurs partenaires de santé dans une douzaine d'abribus dans le comté de la ministre fédérale de la Santé (Papineau) et organisation d'un point de presse devant une de ces publicités avec le Conseil québécois sur le tabac et la santé, appuyé par un [communiqué conjoint](#) faisant appel à la ministre fédérale d'interdire les saveurs étant donné les 21,754 élèves du secondaire ayant commencé à vapoter depuis qu'elle est en poste. Voir couverture médiatique : [Noovo-info](#), [Vingt55](#), [Omny fm](#), [Energie106.1](#).
- **16 oct. 2025 :**

Collaboration à une publicité sur un grand babillard à Calgary, un [communiqué conjoint](#) et une conférence de presse avec des jeunes dans la même ville soulignant le nombre d'élèves du secondaire ayant commencé à vapoter à cette date, soit 24,085 jeunes, appelant la ministre de la Santé – qui était à Calgary à l'occasion de la rencontre de l'ensemble des ministres de Santé au pays – pour l'exhorter à finaliser la réglementation sur les saveurs. Voir couverture médiatique : [Global News](#), [Global News 2](#).
- **17 nov. 2025 :**

Envoi d'une [lettre](#) à la ministre fédérale de la Santé Marjorie Michel afin de lui présenter une série d'argumentaires et de recommandations concernant la nécessité de renforcer et d'adopter le projet de règlement fédéral dans le but d'améliorer la conformité aux niveaux provincial et fédéral.
- **19 nov. 2025 :**

Publication d'un [communiqué](#) réagissant à la décision prématurée de la Société québécoise du cannabis (SQDC) de vendre les vape-pens au THC étant donné la crise persistante du vapotage nicotinique chez les jeunes. Voir couverture médiatique : [CBClisten](#), [Journal de Montréal](#), [Journal de Québec](#), [TVA](#), [Vingt55](#), [Radio-Canada Ohdio Bulletin régional avec Victor Lhoest](#), [Radio-Canada Ohdio Première Escalpe](#), [Noovo Les débatteurs](#), [Radio-Canada Ohdio Y'a pas deux matins pareils](#), [Le Réveil](#) - imprimé seulement.

- **10 déc. 2025 :** Publication d'un [communiqué](#) appuyant la principale recommandation de réviser la Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour mieux faire respecter l'interdiction des saveurs dans le vapotage et d'autres mesures.
- **3 mars 2026 :** Production d'un [document-synthèse](#) résumant les plus récents constats découlant de nouvelles données de l'Institut national de santé publique du Québec, de Santé Canada et du International Tobacco Survey (Hammond et coll.) sur la vente et la consommation des produits de vapotage depuis l'interdiction des saveurs au Québec, destiné aux médias interpellés par ces données.
- **30 mars 2026 :** Envoi d'une lettre détaillée (conjointe avec Médecins pour un Canada sans fumée et ASH Canada) personnalisée à tous les députés de la Chambre des communes ([en français](#) et [en anglais](#)) soulignant l'urgence d'interdire les arômes dans les produits de vapotage pour protéger les jeunes dans chaque province, dont le Québec, notamment pour expliquer de quelle manière une interdiction fédérale améliorerait la conformité des mesures provinciales sur les produits de vapotage.
- **2025—2026 :** Démarches pour la réalisation de plusieurs reportages, ou contribution à ceux-ci, sur la question du vapotage, notamment par l'entremise d'entrevues : [Radio-Canada grand reportage d'enquête](#) (29 mai 2025), [Téléjournal Estrie Radio-Canada grand reportage d'enquête](#) (22 mars), [Radio-Canada-Ohdio Vivement le retour avec Laurie Dufresne](#) (29 mai), [Radio-Canada Ohdio Y'a pas deux matins pareils](#) (26 août), [Radio-Canada Ohdio Le 6 à 9](#) (26 août), [Radio-Canada Ohdio Bonjour la Côte](#) (26 août), [Radio-Canada Ohdio Première escale](#) (26 août), [106.9fm](#) (29 septembre), [Radio-Canada Gatineau](#) (11 octobre), [le téléjournal](#) (11 octobre), [Radio-Canada le téléjournal Manitoba](#), [Radio-Canada Ohdio avec Gabriel Poirier](#) 9 février), [Radio-Canada Ohdio avec Amélie Simard-Blouin](#) (9 février), [Radio-Canada Ohdio avec Frédéric Tremblay](#) (9 février), [Radio-Canada Ohdio Bonjour la Côte](#) (9 février), [La Presse](#) (9 février), [qub](#) (9 février), [CJAD800](#) (10 février).
- **2025 - 2026 :** Mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) sur les études en lien avec les effets sur la santé du vapotage, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.
- **2025 - 2026 :** Publication et mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) sur les considérations en lien avec le vapotage et la cessation, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.

- **2025 - 2026 :** Publication et mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) sur les risques associés à la nicotine, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.
- **2025 - 2026 :** Mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) sur les diverses enquêtes mesurant le taux de consommation de produits de vapotage au Québec et au Canada, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.
- **2025 - 2026 :** Mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) exposant les liens entre les groupes pro-vapotage et l'industrie du tabac de même que des groupes anti-réglementation, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.

3) AUTRES PRODUITS NICOTINIQUES

Sachet de nicotine

Depuis que le ministre de la Santé du Canada a [instauré](#) en août 2024, par [décret](#), un nouvel encadrement des TRN, notamment pour contrer l'usage par les jeunes de produits émergents (comme les sachets de nicotine) à des fins récréatives, l'industrie du tabac et ses alliés n'ont cessé de [mettre pression](#) sur le gouvernement pour faire marche arrière. La Coalition et ses partenaires s'affairent à faire contrepoids à ces démarches en soulignant leur désinformation et en exposant les liens étroits entre ces entités et l'industrie du tabac ou du vapotage, en plus de l'impact mitigé de ces produits sur l'arrêt tabagique.

Ce nouvel encadrement représente une immense victoire pour la santé publique. Grâce à cet encadrement, des générations de jeunes seront mieux protégés contre la mise en marché de nouveaux produits nicotiniques, alors que les sachets demeurent accessibles aux fins de la cessation tabagique au comptoir des pharmacies. L'industrie tente d'introduire des sachets similaires [à travers le monde](#), et, pour nombreux pays, le combat contre la commercialisation de ces produits ne fait que débiter.

En ce qui concerne les menaces pour le maintien de cette mesure, soulignons l'ancien [projet de loi privé C-368](#) proposé par un député conservateur qui aurait exempté l'ensemble des produits thérapeutiques naturels de l'encadrement découlant de la *Loi sur les aliments et drogues (LAD)*, y compris les sachets de nicotine qui ne seraient plus assujettis aux nouvelles restrictions. La Coalition avait témoigné en commission pour faire valoir l'importance d'une exemption pour les produits nicotinique. Bien que le projet de loi soit mort au feuillet à cause des élections fédérales d'avril 2025, un nouveau projet de loi ([C-244](#)) a été déposé en mai 2025, qui comprend l'exemption des produits nicotiniques. Néanmoins, la Coalition continue de rester vigilante.

PROGRÈS CONCRET : Maintien de la réglementation fédérale restreignant la vente de sachets de nicotine dans les pharmacies malgré la pression constante et intense de l'industrie du tabac et de ses alliés sur le gouvernement fédéral pour renverser la mesure.

Détails des activités :

- **3 déc. 2025 :** Coordination et publication d'un communiqué de presse conjoint ([français](#) et [anglais](#)) avec Médecins pour un Canada sans fumée et ASH Canada visant à éduquer le public et les décideurs politiques que les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes montrent que les sachets de nicotine n'ont pas aidé les fumeurs à cesser de fumer, mais ont permis à l'industrie du tabac de piéger des milliers de nouveaux consommateurs dans la dépendance. Voir couverture médiatique : [Radio-Canada Ohdio](#).
- **31 janv. 2026** Coordination et rédaction d'une douzaine d'articles d'opinion (conjointes avec Médecins pour un Canada sans fumée et AHS Canada) répondant à de nombreuses sorties publiques de l'industrie du tabac, l'industrie du vapotage et de leurs alliés, avec publication dans le [Saskatoon Phoenix](#), [Healthing.ca](#), le [Windsor Star](#), le [Regina Leader-Post](#).
- **2025—2026 :** Publication et mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) sur les diverses tactiques de pression par un gamme d'entités et d'individus, dont l'industrie du tabac et des groupes façades, visant à renverser la mesure fédérale restreignant la vente de sachet de nicotine dans les pharmacies, destiné aux partenaires, médias et décideurs politiques.
- **2025-2026 :** Démarches pour la réalisation de plusieurs reportages, ou contribution à ceux-ci, sur la question des sachets de nicotine, notamment par l'entremise d'entrevues différentes : [Journal de Montréal](#) (1 octobre), [Journal de Québec](#) (1 octobre), [TVA](#) (1 octobre), [Qub](#) (1 octobre), [CTV News](#) (5 octobre). et de multiples autres entrevues radiophoniques.

4) MESURES FISCALES

La Coalition a [depuis très longtemps](#) réclamé la bonification des mesures anti-contrebande, dont un contrôle sur les matières premières destinées à être acheminées aux manufacturiers comme les filtres de cigarettes. Le 19 juin 2025, le ministère des Finances a publié [un bulletin](#) pour décrire les progrès découlant des « ajustements apportés au régime fiscal québécois et harmonisation avec une mesure fiscale fédérale » visant à améliorer l'efficacité de la lutte contre la contrebande de tabac découlant des mesures annoncées dans le cadre du [budget 2025-2026 déposé en mars 2025](#). La Coalition continue de surveiller l'opérationnalisation de l'introduction de nouveaux contrôles sur le matériel de fabrication de cigarettes, y compris les filtres à tabac, notamment en obligeant toute personne qui vend des filtres de tabac d'être titulaire d'un permis approprié. Une autre mesure d'intérêt est celle permettant l'introduction d'avantage de conditions pour l'obtention ou le renouvellement du permis québécois de percepteur et de fabricants, notamment pour exclure ceux qui ne respectent pas d'autres lois fiscales ou sanitaires québécoises ou des autres provinces.

PROGRÈS CONCRET : Confirmation des modifications législatives au niveau de la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin d'instaurer de nouveaux contrôles sur les matières premières pour les cigarettes - dont les filtres - en vue de bonifier la lutte contre la contrebande de cigarettes.

Détails des activités

- **28 avril 2025 :** Rédaction et coordination d'une [lettre conjointe](#) avec les partenaires québécois en santé envoyée aux ministres de la Santé et des Finances du Québec réclamant l'injection de 30 millions \$ par année dans la modernisation de la loi, des opérations d'enquêtes, des programmes de prévention (tabagisme/vapotage) ainsi que l'accompagnement de la cessation tabagique et du vapotage.
- **15 mai 2025 :** Rencontre avec l'attaché politique du ministre de la Santé pour discuter, entre autres, des investissements potentiels en santé provenant des montants destinés aux provinces issus des litiges sur le tabac.
- **26 mai 2025 :** Mobilisation de partenaires en vue d'appuyer [une déclaration](#) en faveur de l'investissement de 2,7 % des montants issus des litiges sur le tabac destinés au Québec dans la prévention du tabagisme et du vapotage chez les jeunes — basée sur la lettre du 28 avril — avec une vingtaine de groupe au 26 mai 2025.
- **31 mai 2025 :** Coordination et diffusion d'un communiqué conjoint ([en français](#) et [en anglais](#)) avec nos partenaires antitabac du Québec à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, rendant publique la lettre du 28 mai ainsi que la liste des endosseurs de la demande d'investissement associée. (Voir couverture médiatique : [City News](#), [98,5 FM avec Stéphane Boucher](#), [98,5 FM avec Caroline Bertrand](#), [L'actualité](#), [Info-Noovo](#), [Beauce Média](#), [Le Canada français](#), [La Nouvelle union](#), [MSN](#).)
- **31 mai 2025 :** Publication d'une [lettre d'opinion](#) en lien avec les demandes fiscales et l'allocation de l'argent découlant des litiges-tabac.
- **2 juin 2025 :** Rencontre avec l'attaché politique du ministre des Finances du Québec pour discuter de la taxation du tabac, des retombées financières pour la province en lien avec l'entente issue des litiges sur le tabac et des solutions fiscales potentielles en lien avec la problématique de l'application du règlement québécois interdisant les saveurs dans le vapotage.
- **12 sept. 2025 :** Rencontre virtuelle avec les fonctionnaires du ministère des Finances Québec pour discuter des enjeux de permis et des échappatoires liées à la taxation des produits de vapotage.
- **13 février 2026 :** Soumission d'un [mémoire](#) dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec intitulé « Utiliser les revenus de l'entente découlant des litiges tabac pour accélérer la

lutte contre le tabagisme et redynamiser le combat contre le vapotage chez les jeunes. »

- **26 février 2026 :** Coordination et diffusion d'un communiqué conjoint avec les partenaires québécois en santé qui réclament une hausse de la taxe-tabac, des investissements en prévention et en cessation, et plus d'outils pour contrer les ventes illégales de produits de vapotage.
- **16 mars 2026 :** Publication d'une lettre d'opinion conjointe en lien avec les demandes budgétaires des groupes dans [Le Soleil](#), [La Tribune](#), [La Voix de l'Est](#), [Le Droit](#) et [Le Nouvelliste](#).
- **18 mars 2026 :** Diffusion d'un communiqué commentant le manque d'investissements supplémentaires pour mieux contrer le tabagisme, la dépendance à la nicotine et le marché illégal des cigarettes électroniques dans le budget provincial 2026-2027, en plus de l'absence d'une hausse de la taxe tabac.

5) PROTECTION CONTRE LA FUMÉE SECONDAIRE

Tout au long de l'année 2025-2026, le gouvernement du Québec, la Coalition et ses partenaires en santé et le monde du théâtre attendaient le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui devait valider ou rejeter le jugement de la Cour supérieure en faveur de plusieurs théâtres invalidant les dispositions de la loi québécoise interdisant de fumer dans les milieux artistiques intérieurs.

PROGRÈS CONCRET : Aucun développement au cours de l'année 2025-2026 (bien que la Cour d'appel ait émis, après la période couverte par ce bilan, soit le 22 avril 2026, son jugement restreignant l'invalidation seulement dans le cas de consommation de tabac sur scène par un comédien).

6) AUTRES DOSSIERS FÉDÉRAUX

Outre la réitération de l'ensemble de nos recommandations dans le cadre d'une troisième consultation de Santé Canada sur la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage (LTPV)*, le gouvernement a finalisé le règlement modifiant le régime de pénalités afin que ce dernier permette des amendes « sur le champs » (avec des montants plus précis en fonction de la gravité de l'infraction) et des amendes maximums plus élevées – une mesure qui fait suite à plusieurs initiatives de la Coalition (et quelques partenaires canadiens) à travers les années concernant l'absence de mesures dissuasives efficaces en matière d'application des diverses lois et règlements touchant le tabac et les produits de vapotage au niveau fédéral.

PROGRÈS CONCRET : Mise en œuvre de la nouvelle réglementation bonifiant le système de pénalités en vertu de la loi fédérale sur le tabac et les produits de vapotage (instauration d'une gamme d'amendes « sur le champs » spécifiques aux types de violations et augmentation des amendes maximales).

Détails des activités :

- **12 sept 2025 :** Soumission d'un [mémoire](#) dans le cadre de la consultation sur le troisième examen législatif de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage (LTPV)* axé sur les questions de conformité et d'application de loi identifiées dans les rapports des premier et deuxième examens législatifs. Outre le fait de réitérer de nombreuses recommandations, la Coalition s'est plainte du fait qu'« en misant sur un seul aspect de la lutte réglementaire contre le tabagisme et le vapotage chez les non-fumeurs, soit la conformité, Santé Canada déforme le débat en fractionnant les divers aspects de la loi et de ses règlements, lesquels agissent de manière synergique. »
- **5 nov. 2025 :** Présentation lors de la Conférence canadienne sur le tabac et la nicotine intitulée « [A therapeutic-use scenario for all nicotine and non-ceremonial tobacco products](#) » (« Un scénario d'utilisation thérapeutique pour tous les produits à base de nicotine et les produits du tabac non destinés à un usage rituel ») en lien avec les divers scénarios « end-state » pour le tabac et la nicotine.
- **17 nov. 2025 :** Envoi d'une [lettre](#) au ministre québécois de la Santé concernant la nécessité d'inclure les produits du tabac, de vapotage et autres produits nicotiniques dans la liste des produits et services exclus de la portée la *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada* (anciennement le projet de loi 112 - commerce domestique), en lien avec les standards réglementaires appliqués aux produits qui font l'objets de ventes interprovinciales.
- **16 déc. 2025 :** Rencontre avec Santé Canada, conjointement avec plusieurs partenaires de santé d'à travers du pays, pour discuter des objectifs et processus en lien avec la Conférence des parties pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac et le protocole voué à contrer le commerce illicite.

7) SURVEILLANCE ET RESPONSABILISATION DE L'INDUSTRIE

Le dossier des litiges sur le tabac était pendant plusieurs années le dossier le plus important de la Coalition compte tenu de son potentiel de complètement transformer les pratiques de l'industrie du tabac et d'accélérer la baisse du tabagisme. Malheureusement, le 17 octobre 2024, le résultat le plus négatif imaginable a été annoncé, avec l'entente proposée qui – mise à part l'indemnisation des victimes québécoises – représente une victoire pour l'industrie du tabac sur tous les autres fronts. L'entente n'inclut aucune mesure visant prévenir ou réduire le tabagisme et protège le commerce des produits de vapotage et autres produits non-combustibles. Pire, elle rend les paiements futurs aux provinces conditionnels à la vente continue de cigarettes. La Coalition et ses

deux principaux partenaires sur ce dossier (Médecins pour un Canada sans fumée et ASH Canada) ont été abasourdis par l'issue de ce dossier, ayant déployés des années d'efforts pour assurer des retombées pour la santé publique.

Au stade que s'est rendu le dossier au cours de l'année financière 2025-2026, la Coalition continue de réclamer une partie des retombées financières pour le Québec afin que celle-ci soit injectée dans le budget québécois de lutte contre le tabagisme et le vapotage pour financer de nouvelles initiatives et mesures - sans succès jusqu'à présent.

PROGRÈS CONCRETS : Aucun progrès notable.

Détails des activités

- **27 août 2025 :** Diffusion d'un communiqué conjoint avec nos partenaires de santé habituels ([en français](#) et en [en anglais](#)) qui font appel aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'atténuer les immenses failles de l'entente en modernisant leurs stratégies de lutte contre le tabagisme en adoptant des mesures audacieuses visant à prévenir de nouveaux torts tout et en assurant le financement adéquat de ces efforts, notamment à l'aide d'une petite partie des retombées financières découlant de l'entente. (Voir couverture médiatique : [Journal de Montréal](#), [Journal de Québec](#), [TVA](#), [Le Soleil](#), [Radio 98.5FM](#), [FM93](#), [107.7Estrie](#), [Radio-Canada](#), [GranbyExpress](#), [CBC](#), [Toronto Sun](#), [Moosejaw Today](#), [980 CJME](#), [Northshore News](#), [CoastReporter](#), [Calgary Herald](#), [Global News](#), [Radio-Canada Ohdio](#) C'est encore mieux l'après-midi, [Protégez-vous](#), [107.7 Estrie](#), [L'Actualité](#), [Noovo-info](#)).
- **5 novembre 2025 :** Participation à la plénière de la Conférence canadienne sur le tabac et la nicotine avec une présentation intitulée « *Winners, losers, flaws, conflicts of interest and what can be done about it?* » (« Gagnants, perdants, lacunes, conflits d'intérêts : que peut-on y faire ») exposant les mesures contreproductives pour la santé publique retrouvées dans l'entente, en signalant les parties qui constituent des leviers pour interpeller les gouvernements provinciaux à instaurer des mesures audacieuses pour contrer le recrutement de nouvelles générations dans la dépendance à la nicotine.

8) CONFÉRENCES, AUTRES PRÉSENTATIONS, COMITÉS et VARIA

Les codirectrices de la Coalition contribuent à diverses initiatives, conférences et formations en tant que participantes ou présentatrices, notamment pour promouvoir nos objectifs législatifs à courts et à longs termes en lien avec la lutte contre le tabac et le vapotage non-thérapeutique. La Coalition révise les textes d'Info-tabac (sans avoir le dernier mot sur les articles finaux). Elle procède

également à l'envoi de notes d'information et de communiqués à un ensemble de partenaires et dépositaires d'enjeux, y compris une revue de presse quotidienne qui collige les nouvelles sur le tabac et le vapotage du monde entier.

Détails des activités

- **2025 - 2026** Mise à jour régulière d'un [document-synthèse](#) colligeant l'ensemble des enquêtes mesurant le taux de tabagisme au Québec et au Canada, destiné aux partenaires, aux médias et aux décideurs politiques.
- **2025 - 2026** Participation à de multiples entrevues sur des sujets autres que ceux énumérés plus haut : [La Presse](#) sur le dépistage du cancer du poumon (12 février 2026), [plusieurs](#) reportages de [Radio-Canada](#) à travers le pays lors de la Semaine nationale sans fumée, [Radio Canada](#) sur la tabaculture au Québec, plusieurs entrevues réagissant au rapport de l'INSPQ sur l'évolution des ventes dont [CJAD](#) (10 février) et du tabac à l'écran.
- **15 avril 2025 :** Soumission d'un [mémoire](#) dans le cadre des consultations cherchant à « identifier les actions de prévention qui pourraient améliorer la santé et le bien-être de la population québécoise et y accorder la priorité » du ministre de la Santé du Québec.
- **9 mai 2025 :** Participation au Forum Prévention en santé piloté par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- **24 juin 2025 :** Participation et présentations dans le cadre de la [Conférence mondiale sur la lutte antitabac](#) en Irlande, notamment sur les sujets suivants : 1) [l'expérience du Québec en matière d'interdiction des arômes caractérisants dans les produits de vapotage](#), 2) [l'expérience du Canada en matière de réglementation des produits de vapotage tout en luttant contre le tabagisme et la dépendance à la nicotine](#), 3) [l'expérience canadienne en matière de sachets de nicotine: un rappel de la nécessité d'un cadre national global en matière de nicotine](#)
- **19 nov. 2025 :** Accompagnement de contenu dans le cadre d'une conférence de médecins spécialistes associés à l'Hôpital général juif.
- **29 août 2025 :** Conférencière dans le cadre d'un cours de médecine à l'Université McGill sur le plaidoyer en faveur de l'intérêt public.